République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Aveyron

Commune d'Olemps

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres du Conseil Municipal	
En exercice :	*23*
Présents :	*16*
Représentés :	*6*
Absents :	*1*
Ayant pris part au vote :	*22*

Séance publique du 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 06 septembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;
M. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Stéphane SANSAC (arrivé à 20h35), Maurice TEULIER,

Absents-excusés :
Mme Magali POQUET représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC ;
Mme Françoise GALEOTE représentée par Mme Francine TEISSIER ;
Mme Kedna THOMAS représentée par Mme Danièle KAYA-VAUR ;
Mme Karine MINIC représentée par M. Stéphane SANSAC ;
M. Edmond ROUTABOUL représentée par Mme Huguette THERON-CANUT ;
M. Yohan ENCAUSSE représenté par Mme Sylvie LOPEZ.

Absents :
Mme Sandrine AUBRY

Secrétaire de séance : M. Sébastien FABRE

*****

Délibération n° DL20220901

RODEZ AGGLOMERATION : Convention d'implantation, d'entretien et d'usage des matériels pour la collecte des déchets ménagers sur le domaine public.

Le 13/01/2016, la Mairie d'Olemps a conclu une convention de partenariat avec Rodez agglomération « Convention d'implantation, d'entretien et d'usage des conteneurs enterrés et semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés ».

L'évolution des modalités et des matériels de collecte conduit à résilier cette convention au 01/12/2022.

Une nouvelle convention est proposée pour tenir compte des évolutions du service, et applicable à l'ensemble des équipements de collecte. Elle a été approuvée par le conseil communautaire du 05 avril 2022.

Ouï l'exposé du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE ;

- **D'approuver** la convention d'implantation, d'entretien et d'usage des matériels pour la collecte des déchets ménagers sur le domaine public ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer la convention ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Délibération certifiée exécutoire par :
- Sa transmission en Préfecture le : 14 SEP. 2022

- Sa publication
Affichée le : 15 SEP. 2022

Retirée le :

~~Accusé de réception en préfecture~~
012-211201744-20220912-5_DL20220901-DE
Reçu le 14/09/2022

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ

MAIRIE D'OLEMPS (Aveyron)